

## **FLASH**

lundi 16 juillet 2007

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

### **Lettre adressée à M. Michel Porcellana, ancien chauffeur de Mgr Lefebvre, par un prêtre de la FSSPX qui en autorise la diffusion.**

*« Avec le communiqué de presse de Menzingen, nous, je dis nous, sommes tombés dans le piège de l'article 1. » signé par un prêtre de la FSSPX*

« Soyez vivement remercié pour votre fax, dans lequel on sent la trempe du combat de la Fraternité d'un temps qui fut, et qui doit être retrouvé. L'occasion actuelle est à saisir parce qu'il n'est jamais trop tard pour faire le bien. Mais il faut en payer le prix, et ça peut être humiliant. Notre Seigneur Jésus Christ n'a-t'il pas voulu tomber trois fois ? La première chute ce fut le 5 mai 1988. Quelle humilité de Mgr Lefebvre ! Il a rétracté le protocole !

« Alors, il est impossible de tourner autour du pot. Avec le communiqué de presse de Menzingen, nous, je dis nous, sommes tombés dans le piège de l'article 1.

« Il ne peut y avoir qu'une issue. Une solennelle rétractation dans laquelle on rétracte la phrase « *Avec le Motu proprio « Summorum Pontificum », le pape Benoît XVI a rétabli la Messe tridentine dans son droit* ». Puis, la phrase « *L'Eglise a aussi la messe du Motu Proprio.* » C'est encore moins acceptable car elle n'est plus mise en simple relation avec le Concile Vatican II et la nouvelle messe, mais le missel de St Pie V réédité par Jean XXIII est identifié avec le Concile Vatican II et la nouvelle messe !

« Donc, le fait même de célébrer avec le missel de St Pie V, tel que l'a « libéré » Benoît XVI, implique une acceptation automatique de la nouvelle messe. Et donc, affirmer que Benoît XVI a rétabli la Messe tridentine dans son droit est une contradiction théologique et juridique : je ne peux pas rétablir ce qui n'a jamais été enlevé !

« Benoît XVI n'a pas rétabli la messe de St Pie V, il en a institué une nouvelle ; un amalgame théologique-juridique entre la messe de Paul VI et la messe dite de St Pie V, entre l'erreur et la vérité, le bien et le mal.

« Cela doit être dit explicitement. »

(Tout ce qui est souligné dans le texte l'a été par l'auteur de la lettre)

**(La lettre est évidemment signée)**

**Ecrivez-nous – envoyez-nous vos réactions – Rejetons le piège du *Motu Proprio* qui par son article 1 veut faire avaliser le nouveau rite de la messe de 1969**

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>